

VÉRONIQUE ROGER-LACAN : LIBERTÉ ET INTÉGRITÉ, FAIRE VIVRE LES IDÉAUX



© Judith Litvine

J'ai rencontré **Véronique Roger-Lacan** en juin 2021, alors qu'elle était invitée à prendre la parole lors du colloque *Patrimoine mondial et territoires. Quelles promesses d'avenir ?*, qui s'est tenu publiquement au Grand Théâtre d'Albi. C'est à ce moment précisément que j'ai connu l'envie de lui poser quelques questions afin de saisir au mieux sa psyché, elle qui assume depuis 2013 le statut d'ambassadrice. Les **questions** ont été posées. Les réponses ont été données. Alors que l'année 2023 vient tout juste de s'ouvrir, il est temps de dresser le bilan de cet échange.

C'est en tant que **déléguée permanente de la France à l'UNESCO** – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – que Véronique Roger-Lacan a accepté de me livrer six pages de réflexions. Le premier point qu'il me semble intéressant d'interroger est la continuité de sa carrière. Elle s'est en effet catalysée, conceptuellement du moins, autour des **politiques extérieures**, notamment à travers la question de la frontière : espace du Droit qui permet et qui conditionne, ligne d'espoir et de désillusion pour les réfugiés. Le statut d'ambassadrice acquis il y a dix ans par Véronique Roger-Lacan

lui permet aujourd'hui d'**encren** encore davantage son regard de l'identité de l'Autre – individualité et ailleurs – puisque par définition orienté vers la représentativité extra-nationale et le déplacement. Et ce constat n'est pas sans faire écho à la vie de Véronique Roger-Lacan qui, née au Vietnam et d'origine indienne (Pondichéry, ex-comptoir français en Inde), a vécu sa jeunesse à l'étranger. Si la continuité entre les postes qu'elle a occupés paraît alors évidente voire enracinée, son passage de représentante permanente de la France à l'OSCE – Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe – à ambassadrice à l'UNESCO m'apparaît comme **une bascule**. Car avant l'UNESCO, Véronique Roger-Lacan s'est intéressée à ce que la philosophe Hannah Arendt appelait les « **produits d'action** ». Or, la mission dont elle est aujourd'hui investie ne touche plus qu'aux faits, qu'aux choses éphémères que l'on transforme aisément en événements, mais également à **la culture**, en tant que processus mis en œuvre par l'humanité pour s'éterniser (cf Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, 1956). Évidemment, c'est tout le sens des classements UNESCO dont on connaît l'existence et le poids : ils reconnaissent que certains objets matériels ou immatériels méritent, plus que d'autres, d'être élevés au panthéon de la conscience humaine. S'ensuit une **politique** double, de sauvegarde et de rayonnement.

ML : Êtes-vous en accord avec ce fameux truisme de Camus : « *Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude.* » ?

VRL : **OUI**. Et c'est ce qui est consigné de manière plus solennelle dans **le préambule de l'acte constitutif de l'UNESCO** du 16 novembre 1945 : « *Que la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes.* » Ce préambule poursuit plus loin : « *Que la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, **IL Y A LÀ, POUR TOUTES LES NATIONS, DES DEVOIRS SACRÉS À REMPLIR DANS UN ESPRIT DE MUTUELLE ASSISTANCE.*** »

L'interrogée a montré dans ses réponses une aptitude aiguë à comprendre les implicites de mes questions. Mais ce qui m'a le plus bluffé relève de la maîtrise diplomatique (?) : répondre à chaque sous-entendu en pondérant toujours le crédit que l'on accorde à chaque sous-entendu. C'est pourquoi, quand j'ai demandé si le métier exercé était sacrificiel ou nécessairement engagé, il s'est agi de réfuter en une phrase l'idée de la pénibilité de la profession : « Rien de tout cela. » La question devenait presque vaine : « c'est dur et épuisant en ce moment, plus encore depuis le 24 février 2022 [invasion militaire russe de l'Ukraine], mais **c'est un métier exigeant quelle que soit la période** puisque par définition il consiste à maintenir des liens et un dialogue avec toutes les autres diplomaties du monde en permanence et quelles que soient les circonstances », précise Véronique Roger-Lacan. En effet, pour elle, la diplomatie est d'abord « un goût pour la compréhension du grand monde », un choix de vie, une décision qui ne regarde que soi et en aucun cas une souffrance ou une « flagellation aux noms des principes ». Oui mais, par sacrificiel, j'entendais un don de soi pour une cause qui nous dépasse. Et par l'adverbe « nécessairement », je sous-tendais le concept nietzschéen de « Volonté de puissance », qui dit de l'homme qu'il s'exhorte à agir par nécessité, avec comme fin un horizon toujours plus grand et toujours plus idéal. Or, quand je lis « **Notre seul idéal est la défense de la liberté et de l'intégrité de chacun** », j'observe que oui, les acteurs géopolitiques du dialogue se sacrifient. Ils engagent leur existence propre et unique dans la poursuite d'un idéal. Celui-ci étant l'accomplissement inter-individuel et collectif.

ML : *Quelle place faites-vous à votre subjectivité dans l'exercice de vos fonctions ? Cherchez-vous à atteindre un absolu qui engagerait la disparition de votre sujet au profit de la société comme entité ?*

VRL : **PEU DE SUBJECTIVITÉ JE L'ESPÈRE.** *En revanche une lecture des négociations, des rapports de forces à l'aune aussi des relations inter-personnelles qui se tissent entre diplomates, et une compréhension aiguë des destinées humaines qui commandent toutes nos négociations. **Notre seule boussole : les textes***

constitutifs des organisations internationales au service desquelles nous agissons.

Charte des Nations-Unies, Acte constitutif de l'UNESCO, leur mise en œuvre et celle de la déclaration universelle des droits de l'homme et des pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits civils et politiques d'une part et économiques et sociaux d'autre part. C'est sur ces bases que sont reconnues la protection et la promotion des droits universels de l'homme, liberté d'expression, liberté de religion, liberté de la presse, pour ne citer qu'elles.

Pour Véronique Roger-Lacan, les principes des textes du Droit international prévalent sur les désirs personnels. Pour autant, ils ne sont pas autoritaires et s'apparentent davantage à des guides. Mais en deçà des principes, les diplomates eux-mêmes interprètent, « lecture », et analysent subjectivement. Tant que la diplomatie ne sera pas robotisée, le paradoxe perdurera : **la subjectivité diplomatique se doit d'être objective.**

ML : *Pensez-vous que l'histoire n'est que la répétition d'une humanité belliqueuse et endolorie ?*

VRL : *A chacun d'avancer en conscience, dans notre cadre, celui du multilatéralisme ONUsien, celui de l'universalisme, **afin d'échapper à cette fatalité** d'une humanité belliqueuse et endolorie. [...] De même, de nombreuses inscriptions au patrimoine mondial soulèvent des questions historiques et géopolitiques très aiguës. **C'EST LE PROPRE DE LA NÉGOCIATION ONUSIENNE QUE DE SORTIR DU PIÈGE DE L'HISTOIRE QUI PIÉTINE ET QUI SE RÉPÈTE.** Prenons l'exemple des mémoires divergentes au sujet de la colonisation japonaise en Corée (1910-1945) qui a conduit à l'emploi d'une main-d'œuvre coréenne dans les mines japonaises : travail forcé, conditions de travail difficiles qui cristallisent des tensions diplomatiques entre les deux pays et conduit notamment en 2018 à la condamnation par la justice sud-coréenne de Nippon Steel & Sumitomo Metal pour travail forcé. Ainsi l'**inscription des « Sites de la révolution industrielle Meiji (1868-***

1912) » en 2005 avec 23 lieux témoins de l'essor de la sidérurgie, de la construction navale et de l'extraction houillère ; dont 7 étaient des lieux de travaux forcés a généré un baroud diplomatique de la part de la Corée qui s'est soldé, au terme de longues discussions, par un accord pour inscription à la condition que le Japon installe sur le site un centre d'information et d'interprétation sur les victimes (notamment sur les travailleurs coréens). Or en juin 2021 une mission conclut que ce centre d'information donne l'impression que les travailleurs étrangers étaient conscrits et considérés et traités comme des ressortissants japonais et demande à ce que le Japon prenne des mesures correctives visant à faire comprendre au visiteur le travail forcé d'un grand nombre de Coréens sous peine de réexamen du sujet à une session ultérieure du comité du patrimoine mondial.

Autrement dit, pour l'ambassadrice française, l'UNESCO peut endosser le rôle de **médiateur**. En agissant simultanément sur les questions de commémoration et de pardon, l'Organisation peut engager un dialogue neuf entre des États ou des groupes qui ne s'entendent pas. La culture devient ainsi un prétexte pour renouer des liens voire en écrire de nouveaux, permettant d'**apaiser** les difficultés passées et les affres vécues.

Si de coutume mes articles ne se composent que de quelques citations, il était important à mes yeux de vous livrer intégralement le texte de Véronique Roger-Lacan au sujet de l'agression russe en Ukraine. Pour saisir la portée du propos, il faut le lire à haute voix, tel un discours, **telle une revendication et une exhortation**. Ce n'est qu'après s'être essayé à cet exercice, dans son salon, attablé à un café ou devant un auditoire, que l'on comprend combien pour Véronique Roger-Lacan, ambassadrice, il ne s'agit pas d'atteindre un idéal de Droit, comme je l'écrivais plus tôt, mais bien de **faire vivre l'idéal et de traverser notre monde et ses enjeux avec le désir et la capacité de mieux faire**.

DISCOURS DE VÉRONIQUE ROGER-LACAN

L'AGRESSION RUSSE EN UKRAINE

Pour conclure je souhaite évoquer l'agression de la Russie contre l'Ukraine après bientôt un an d'une guerre injustifiable et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, que nos pays ont dénoncée dès le début avec la plus grande fermeté, et que la Russie continue de mener sans sourciller, avec son cortège d'exactions, de viols, de tortures, de mensonges, de propagande, de violations de l'ordre public international. Dans les instances ONUsiennes, cette agression armée a été jugée contraire aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Le 2 mars 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la Russie de cesser d'employer la force. Le 4 mars 2022, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a demandé l'établissement d'une commission d'enquête internationale indépendante. Le 16 mars 2022, le Conseil exécutif de l'UNESCO, réuni en session extraordinaire, a estimé que l'entreprise de destruction à l'œuvre dans cette agression, affectait très étroitement et directement les domaines de compétence de l'Organisation dont l'un des objectifs, tels que figurant dans l'article 1er de son Acte constitutif est « de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité ».

Que dire après les massacres répétés et les ciblage d'infrastructures et d'habitations civiles lors du nouvel an? La France soutient avec force la recherche par l'Ukraine de la vérité judiciaire internationale pour que ces crimes de guerre, ces actes barbares, cette infamie, ces tortures, ne restent pas impunis.

Alors que 2022 était l'année de célébration du 50e anniversaire de la Convention de 1972 dédiée au patrimoine mondial, culturel et naturel, nous avons assisté au spectacle d'un État qui, par ses bombardements massifs, a menacé de détruire des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en violation de l'article 6.3 de cette Convention qui prévoit que « chacun des États parties s'engage à ne prendre délibérément aucune mesure susceptible d'endommager directement ou indirectement le patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 qui est situé sur le territoire d'autres parties à cette convention ».

Tout cela alors que le mandat de l'UNESCO, de « protéger le patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique »,

d'« encourager les échanges internationaux de représentants de l'éducation, de la science et de la culture », est l'objet de la plus grande attention et du plus grand engagement, notamment de l'Union européenne et de ses États membres.

On accuse l'Union européenne et le soi-disant « Occident collectif » de partialité en raison de leur soutien à l'Ukraine. A cela nous répondons par des chiffres. Les États membres de l'Union européenne, qui ne représentent que 14% des membres de l'Organisation, totalisent 30,89% de ses contributions obligatoires, sur la base des quotes-parts appliquées. S'agissant des seules contributions obligatoires, elles représentent 2 fois le poids chinois (80,88M \$ contre 40,56M) et près de 10 fois celui de la Fédération de Russie (80,88M\$ contre 8,13M). En prenant en compte l'ensemble des contributions volontaires et obligatoires, cet écart est fortement accru: ainsi, le total des contributions obligatoires et volontaires de l'UE et de ses États membres atteint 230,37M, soit 5 fois le total chinois (45,32M) et 25 fois la contribution consolidée de la Russie pour ne citer que ces seuls exemples. Ces contributions bénéficient pourtant bien à tous.

Voilà pour le deux poids deux mesures des États membres de l'Union européenne. Le calcul vaudrait certainement si l'on additionnait à ces chiffres ceux de nos affinitaires.

Alors, à ceux qui s'abstiennent en attendant de voir qui remportera la mise, à ceux qui assistent maintenant indifférents au spectacle des populations russes qui quittent leur pays devant la fuite en avant du régime qui mobilise tous azimuts des pères de familles de 50 ans qui n'ont pas effectué de service militaire depuis plus de 30 ans, des populations immigrées d'Asie centrale sans que leur pays d'origine n'ait été consulté, des jeunes gens qui finiront comme Svetlana Alexeievitch les décrit dans « Cercueils de zinc », ceux qui sont revenus si abîmés de l'intervention soviétique en Afghanistan « mon fils était un assassin. Parce qu'il avait fait ce qu'ils faisaient là-bas... Il a tué avec mon hachoir. Et le lendemain il l'a remis dans le buffet. Comme une fourchette ou une cuillère ... » , comme le Président de la République l'a dit à l'Assemblée générale des Nations Unies la semaine dernière, nous sommes plusieurs à vous dire ici à l'UNESCO : mobilisez-vous. Prononcez-vous. Prononcez-vous sur le nécessaire respect de l'ordre international qui, quoique vous en disiez n'est pas un ordre international occidental.

Il est un ordre international universel. C'est-à-dire qu'il est un ordre international qui comme le prévoient la Charte des Nations Unies et l'acte constitutif de l'UNESCO, reconnaît la valeur des cultures du monde entier, **reconnait l'impératif pour chacun d'exprimer sa culture individuellement et avec force, par le biais de la liberté d'expression, de la liberté de parole, de la liberté des médias, de la liberté de religion, du libre choix de son orientation sexuelle.** Il est aussi un ordre où nous devons nous insurger contre la menace de nouvelles destructions comme celles, à l'époque, des Bouddhas de Bâmyiân, des sites de Palmyre et de Mossoul, des mausolées de Tombouctou. Nous reconstruisons Mossoul, mais nous fermons les yeux sur les destructions de patrimoine dans et autour du Karabakh ?

VÉRONIQUE ROGER-LACAN

